



**DEMANDE D'ACCREDITATION EN VERTU DE LA
LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE**

I. Requéant

Nom de l'association d'artistes : _____

Adresse : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : __ (____) _____

Numéro de télécopieur : __ (____) _____

II. Représentant autorisé du requérant

Nom du représentant : _____

Adresse : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : __ (____) _____

Numéro de télécopieur : __ (____) _____

III. Caractère approprié du secteur aux fins de la négociation

Comment définissez-vous le secteur visé par votre demande ?
(Utilisez des feuilles supplémentaires si nécessaire.)

Raisons pour lesquelles ce secteur est le plus approprié ?
(Utilisez des feuilles supplémentaires si nécessaire.)

Nombre approximatif d'artistes professionnels indépendants dans ce secteur : _____

Y a-t-il ou y a-t-il déjà eu un accord-cadre dans ce secteur ? Oui Non

Si oui, prière d'inclure une copie de l'accord-cadre le plus récent touchant ce secteur.

IV. Représentativité de l'association d'artistes requérante

Nombre de membres de votre association travaillant dans le secteur : _____

Veillez inclure une copie à jour de votre liste de membres, certifiée conforme par le représentant autorisé de l'association, indiquant le nom complet et l'adresse de chaque membre et les noms de ceux qui travaillent actuellement dans le secteur décrit ci-dessus.

V. Choix de la langue pour les procédures du Conseil

Anglais Français Bilingue

L'association d'artistes requérante fait la présente demande en vertu de l'article 25 de la *Loi sur le statut de l'artiste* afin d'être accréditée par le Conseil canadien des relations industrielles comme seule représentante aux fins de la négociation pour les entrepreneurs indépendants du secteur décrit ci-dessus.

Nom du représentant autorisé : _____ Titre : _____

Signature du représentant autorisé _____ Date : _____

Il faut inclure avec chaque demande d'accréditation une copie certifiée conforme des statuts et règlements de l'association ainsi qu'une copie de la résolution adoptée par les membres autorisant la demande d'accréditation.

Les renseignements personnels fournis sur le présent formulaire sont recueillis aux seules fins de l'administration de la *Loi sur le statut de l'artiste* et il est possible d'y avoir accès en communiquant avec le Conseil. Ces renseignements peuvent être utilisés dans les motifs de décisions écrits du Conseil et ceux-ci peuvent être publiés sur son site Internet.